

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Projet de création d'un Parc Photovoltaïque à Trosly Breuil (60)

*Etude préalable sur la mise
en place des compensations
collectives agricoles*

PARTIE A

Votre interlocuteur

Judith LIARD

E-mail : judith.liard@oise.chambagri.fr

Tél. : 03 44 11 44 24





Etude réalisée par



Chambre d'Agriculture

Service Territoires

Rue Frère Gagne - B.P. 40463 - 60021 Beauvais cedex

Rédacteurs de l'étude :

Pierre Delassus

Judith Liard

Franck Pia

Arnaud Vautier

Cartographie de l'étude :

Fabrice Couvreur

En réponse à la commande de

LUXEL

966 avenue Raymond Dugrand

CS 66014

34 060 MONTPELLIER

Janvier 2022

Table des matières

1	Description du projet et délimitation du territoire	4
1.1	Périmètre du projet	4
1.1.1	Localisation	4
1.1.2	Compatibilité avec les documents d'urbanisme	7
1.2	Périmètre de l'étude agricole	7
2	Analyse de l'état initial de l'économie agricole.....	10
2.1	Caractérisation de la production agricole primaire (périmètre A)	10
2.1.1	Potentialités agronomiques des sols.....	13
2.1.2	La dimension sociale et environnementale des espaces agricoles touchés.....	17
2.2	Analyse de la filière agricole amont et aval de la zones d'influence (périmètre B)	19
2.2.1	Emplois directs et indirects	19
2.2.2	Identification des acteurs en amont et aval	19
2.3	Synthèse de l'état initial de l'économie agricole sur le territoire et justification du périmètre ...	22
2.3.1	Caractérisation de la dynamique locale	22
2.3.2	Caractéristiques.....	23
2.3.3	Evolution tendancielle	24
2.3.4	Analyse de la pression foncière	25

ANNEXES

Sondages

Définitions

PARTIE A : Etat initial de l'économie agricole

1 Description du projet et délimitation du territoire

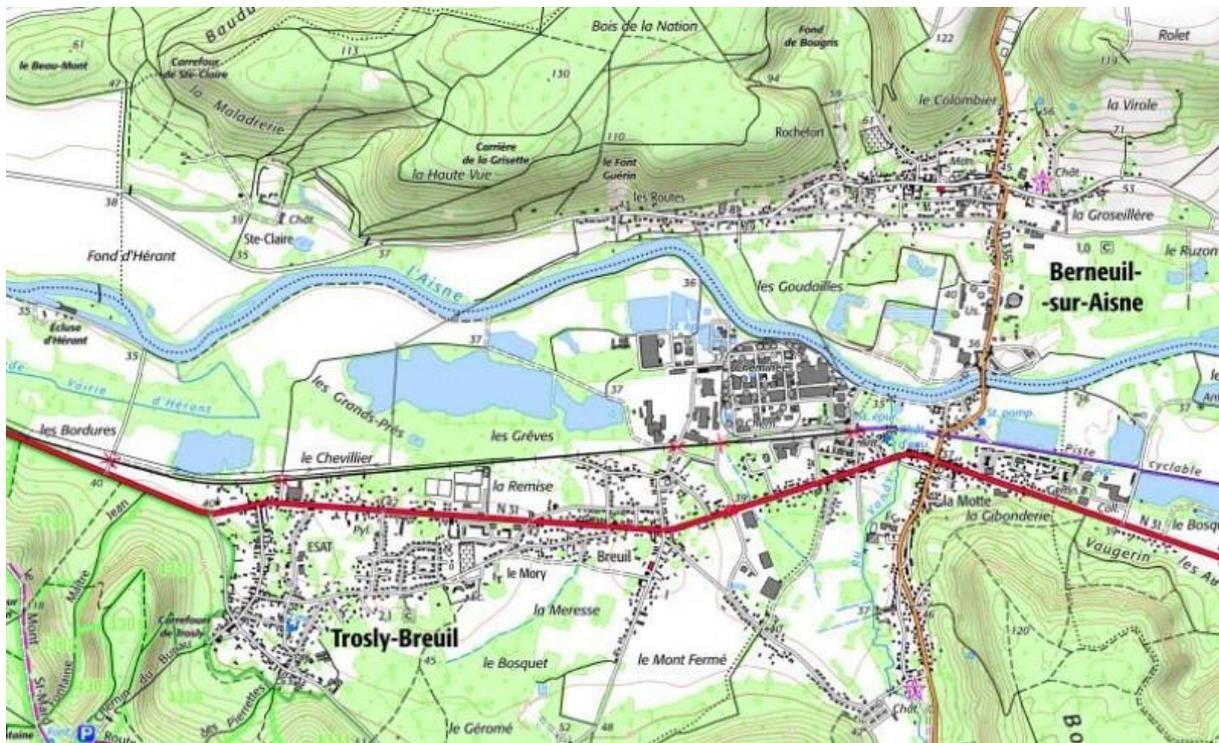
1.1 Périmètre du projet

1.1.1 Localisation

La présence historique de la société Wylchem à Trosly Breuil dans l'Oise date de 2005, date de la création de la SAS, Société par actions simplifiée spécialisée dans la fabrication de produits chimiques organiques de base. Le projet porté par la société Luxel concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol à Trosly Breuil au lieu-dit « Le port à Pierre » sur trois parcelles appartenant à la société Wylchem Lamotte sur une superficie d'environ 13 hectares. Cette société est également l'exploitant principal de la Plateforme industrielle de Lamotte regroupant des activités de production et de R&D dans le domaine des produits chimiques. Le site est actuellement composé d'une parcelle se présentant comme une prairie de fauche avec un jeune boisement présent sur la deuxième parcelle qui, n'étant plus exploitée depuis six ans présente de nombreuses herbes hautes.

Ces deux parcelles, lieu d'implantation du futur projet, se situe à côté de la société allemande et longe la rivière de l'Aisne.

Elles sont localisées à l'Est du département de l'Oise dans la petite région naturelle du soissonnais.



Carte 1 : Carte de localisation communale du projet de parc photovoltaïque

Le lieu du projet est donc localisé à 14 km à l'Est de Compiègne, agglomération la plus proche.

Plus localement, il est situé à 2,9 km de Cuise la Motte

A 3,4 km de Vieux Moulin,

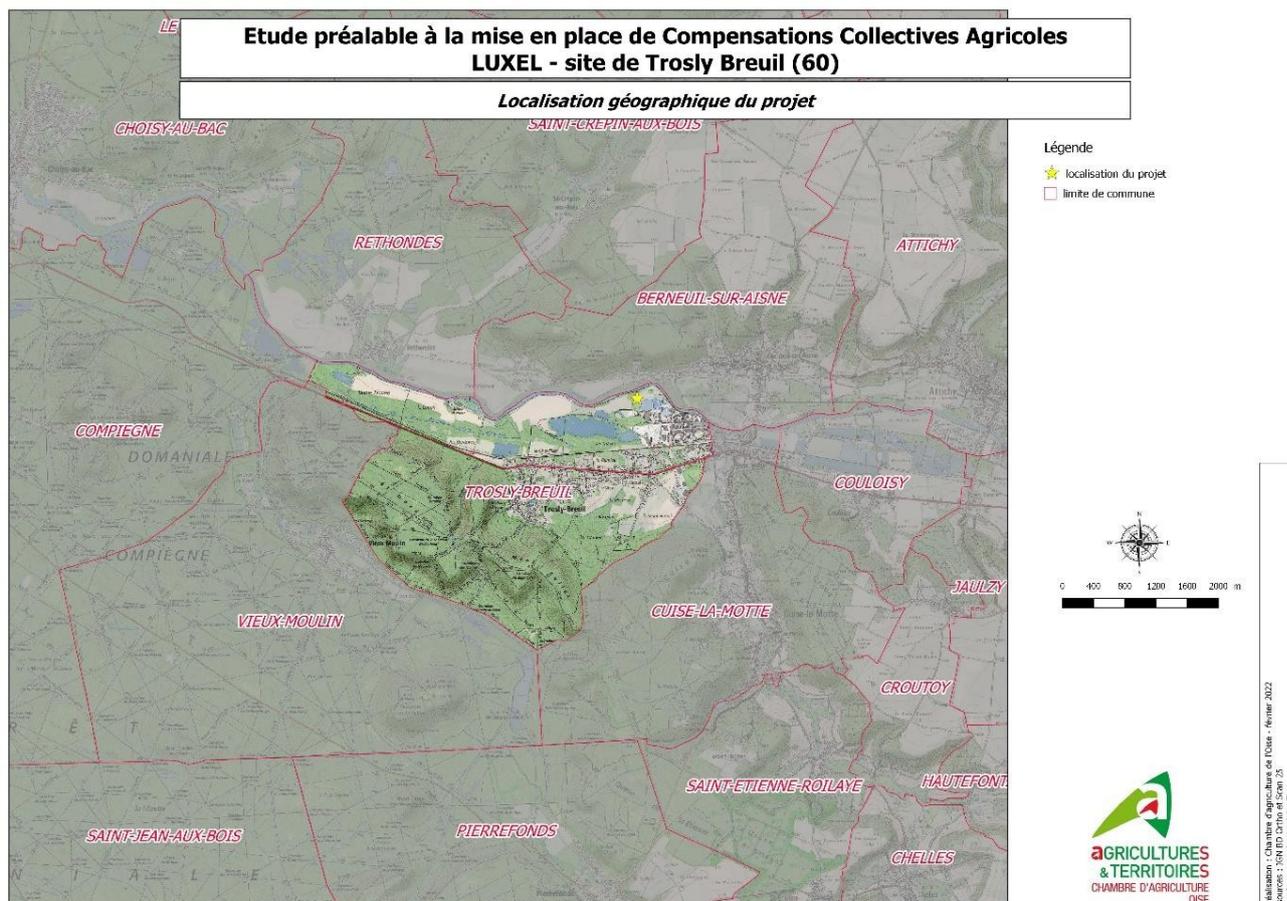
A 3,5 de Berneuil sur Aisne

A 3,6 à l'Est de Rethondes

A 4,5 km de Couloisy

A 5,3 km de Saint Crépin aux Bois,

A 5,7 de Pierrefonds et 6,4 km d'Attichy.



Carte 2 : localisation géographique du projet de parc photovoltaïque

L'aire d'étude a une surface totale d'environ 13 hectares et est implanté sur les parcelles AA n° 1 en partie, AA n° 2 en partie et AA n° 9 et 11 en partie.

Le projet portera en réalité sur une superficie de 8,54 ha qui sera clôturée intégralement.

La société Luxel intervient en tant que maître d'ouvrage de ce projet est une société française basée à Montpellier sous forme de SAS fondée en 2008 par Bruno Spinner et Carsten Reins.

Le rôle de Luxel consiste à concevoir, réaliser et exploiter des centrales photovoltaïques de grande puissance en France. Elle a rejoint le groupe EDF renouvelables France en mars 2019. C'est donc Luxel qui portera le projet de création du Parc Photovoltaïque.



Carte 3 : plan de masse

L'ambition d'EDF Renouvelables est de devenir le leader du solaire au sol en France et de participer activement au plan solaire qui a pour objectif d'atteindre 10 GW installés d'ici 2035.

Pour la structure Luxel, 155 Mwc sont en exploitation et 102 Mwc prêts à construire.

Luxel a également participé à la construction de 40 sites : 24 sites sont ainsi en construction et 25 sont en cours de développement (permis de construire en instruction).

Une majeure partie de ces sites se situe au centre de la France.



Vue aérienne du futur site d'implantation du parc photovoltaïque*

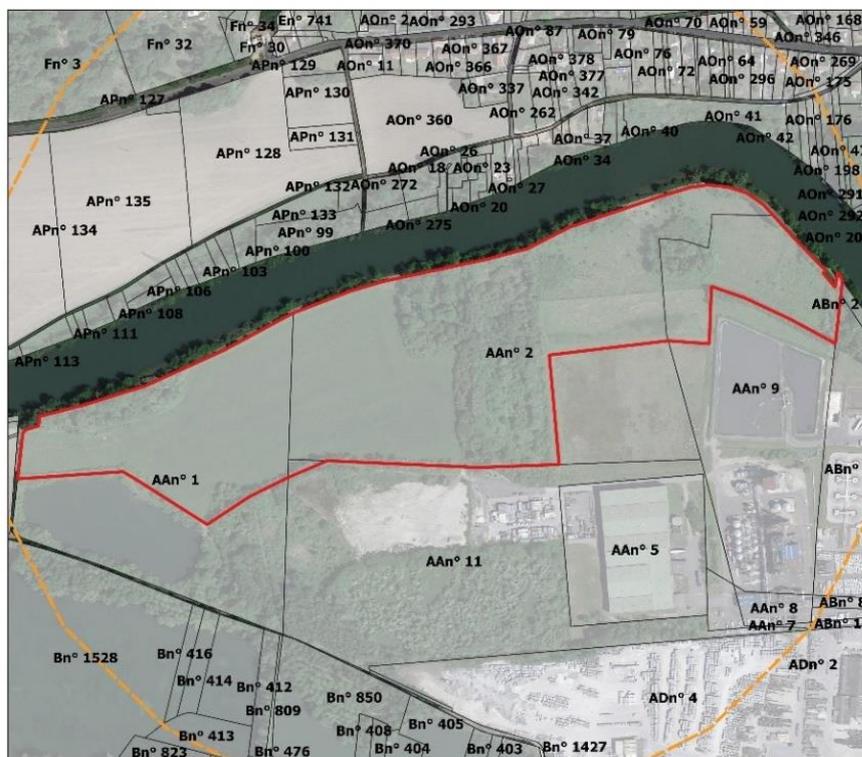
1.1.2 Compatibilité avec les documents d'urbanisme

1.1.2.1 Avec le PLU

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les parcelles sur lesquelles se situe le projet sont en zone 1AUii du plan local d'urbanisme de Trosly Breuil. Ce zonage indique qu'il s'agit d'une zone d'urbanisation future à vocation industrielle et qu'elle est inondable. Ce type de zonage est a priori compatible avec ce projet. Le règlement correspondant à ce zonage indique que les zones concernées sont destinées à recevoir des établissements industriels scientifiques ainsi que des entrepôts à l'exclusion de l'habitat et des commerces avec réalisation des VRD. Le zonage du site indique, néanmoins que le site est classé en zone inondable. Une déclaration de projet est en cours. Elle permettra de rendre compatible le projet avec les dispositions règlementaires du PLU.

Plan cadastral de l'aire de projet

Projet de parc photovoltaïque de Trosly-Breuil- lieu-dit "Les Grèves" (60)



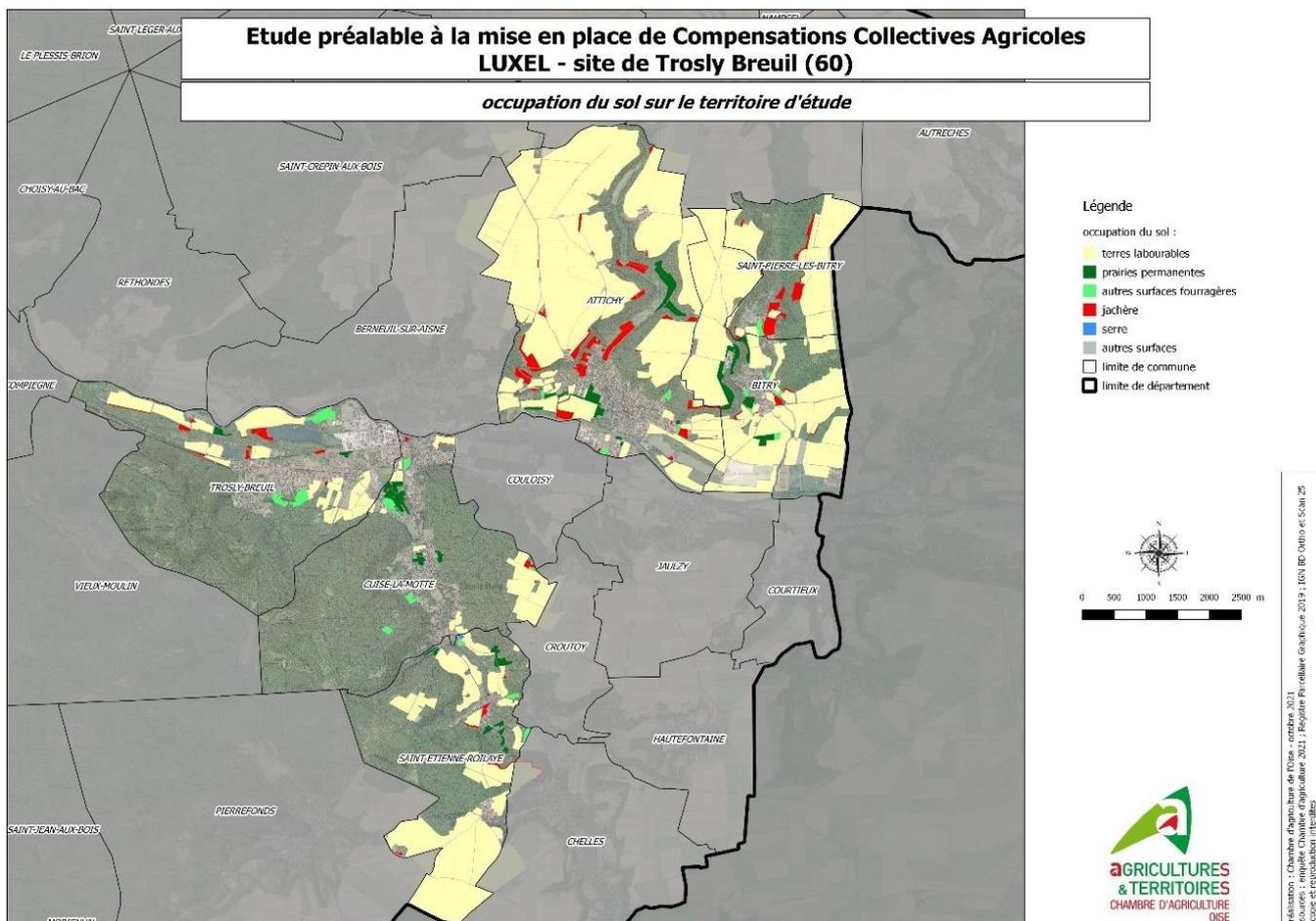
Carte 4 : plan cadastral des parcelles d'implantation du parc Photovoltaïque

1.2 Périmètre de l'étude agricole

Deux périmètres ont été étudiés :

- le périmètre d'impacts directs (A),
- la zone d'influence du projet (B).

Le périmètre d'impacts directs (A) correspond à une entité agricole cohérente. Elle concerne ici la commune du périmètre du projet, Trosly Breuil, Attichy, Cuise la Motte, Saint Etienne Roilaye, Bitry et Saint Pierre-les-Bitry.



Carte n°5 portant sur l'occupation des sols

L'occupation des sols

L'occupation des sols de la commune concernée est principalement orientée vers l'agriculture et les boisements.

Les cultures présentes concernent essentiellement le blé, le maïs et les cultures fourragères.

Les principales statistiques issues du recensement agricole 2010 (source AGRESTE du ministère de l'agriculture) intéressant la commune d'implantation du projet et les communes où l'exploitant, Mr Delahaye exploite principalement sont les suivantes :

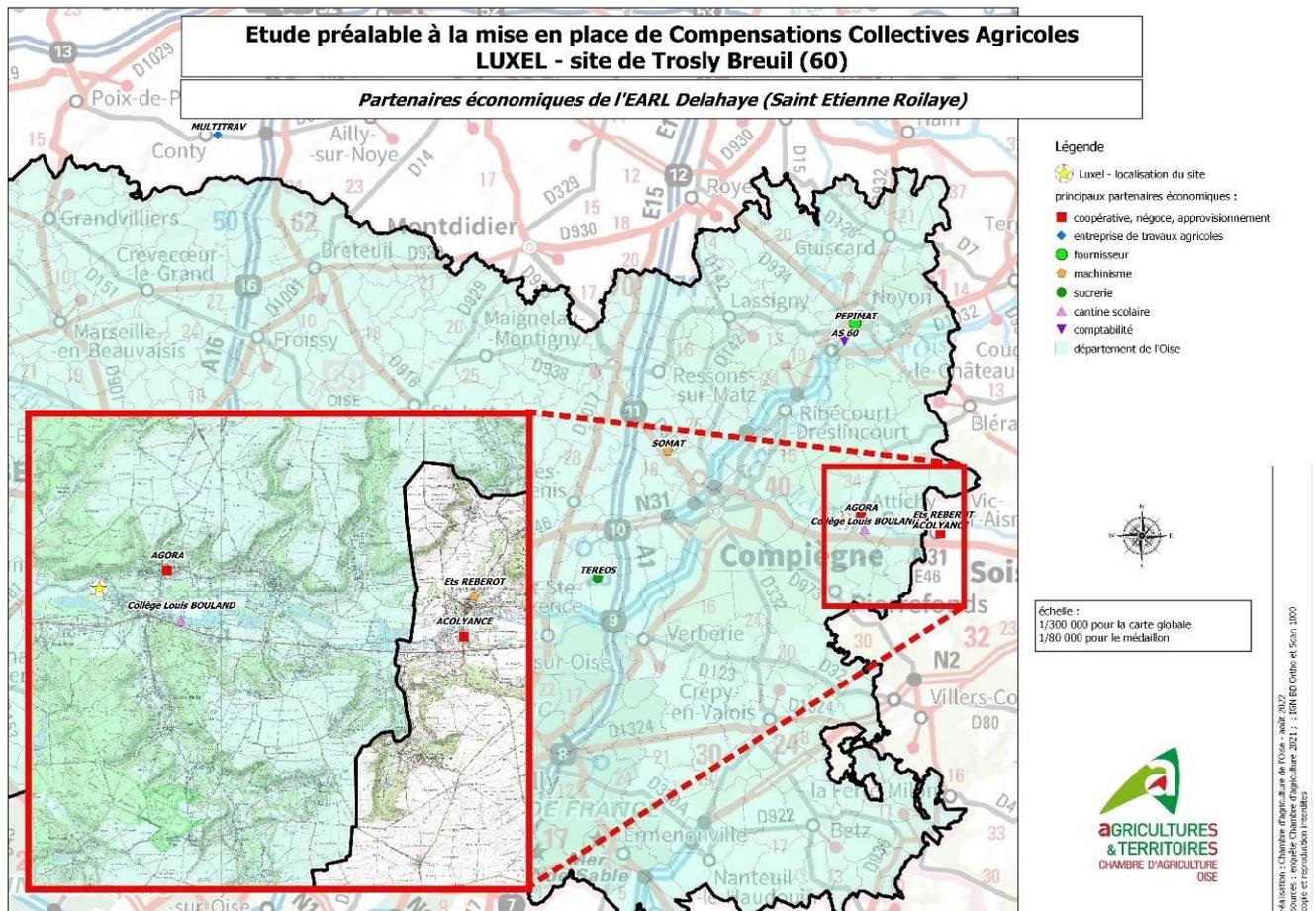
	Superficie	Nombre d'exploitants		Superficie agricole utilisée (SAU)	% de la superficie communale	Superficie toujours en herbe (STH)	Orientation technico-économique
		2010	2018				
Trosly Breuil	10,98 km ²	1	1	127 ha	12 %	0,7 %	Culture de légumes
Attichy	14.74 km ²	6	5	1270	-	0	Culture générale
Cuise-la Motte	10.05 km ²	1	-	-	-	-	Fleurs-Horticulture

Saint Etienne Roilaye	7.96 km ²	2	3	493	-	-	Culture générale
Bitry	6.61 km ²	5	4	938	-	29	Culture générale
St Pierre-les-Bitry	3.42 km ²	-	-	-	-	-	-

Source Agreste 2010 – données Chambre d'agriculture Hauts de France

La zone d'influence du projet (B)

Cette zone d'influence comprend le périmètre direct auquel s'ajoutent les filières amont¹ et aval² de l'exploitation agricole concernée par le projet. La zone d'influence est illustrée sur la cartographie suivante.



Carte n°6 : carte des partenaires économiques représentant les filières Amont et Aval de l'EARL Delahaye

¹ Amont : agrofournitures, agroéquipement, agrochimie

² Aval : stockage, collecte transformation alimentaire, emballage-conditionnement, commercialisation

2 Analyse de l'état initial de l'économie agricole

2.1 Caractérisation de la production agricole primaire (périmètre A)

Le projet impacte l'EARL Delahaye, représentée par M.Delahaye Thomas.

Exploitation 1 – EARL Delahaye

Le siège d'exploitation de l'EARL Delahaye est localisé à Saint Etienne Roilaye. L'exploitant s'est installé en 2014 et son épouse a le statut de salarié au sein de l'EARL. La SAU (Surface Agricole Utile) est de 160 hectares (ha), dont 9 ha en culture précaire.

La SAU impactée par ce projet est de 6 ha.

A noter que l'exploitant ne cultive plus une partie de la parcelle AA n°2 depuis 6 ans environ.

Cette partie de la parcelle est aujourd'hui envahie d'herbes hautes.



Vue d'une partie de la parcelle



Vue de la parcelle cultivée par l'EARL Delahaye

Les bâtiments agricoles sont répartis sur 2 communes : Cuise la Motte et Saint Etienne Roilaye.

Dimension humaine

Le chef d'exploitation est âgé de 39 ans. L'entreprise emploie un salarié à temps plein, l'épouse de M. Thomas Delahaye, Estelle Hugolin âgée de 38 ans.

Le père de M. Thomas Delahaye, détenteur de parts dans l'EARL a le projet de céder ses parts en 2022 à son fils.

Dimension économique

Cette exploitation a en plus d'une production agricole de blé, betteraves, orge et colza produit des fraises, des framboises et des asperges et fait pour cela appel à de la main d'œuvre saisonnière.

Jusqu'en 2000, cette exploitation avait un élevage de moutons et de chevaux.

Aujourd'hui, l'exploitant agricole fait du foin pour les chevaux qu'il prend en pension ou pour la vente aux particuliers.

La production de fraises, de framboises et d'asperges fait l'objet de vente à la ferme aux particuliers ainsi que par le biais de la plateforme de vente de produits locaux mise en place et gérée par la Chambre d'agriculture de l'Oise. L'exploitant revend également la production d'autres agriculteurs par le biais de son magasin et de son distributeur (drive fermier).

L'exploitant a le projet de créer une SAS en 2022 et a le projet de construire un bâtiment pour résoudre son problème de logistique actuel afin de regrouper la chambre froide, l'accueil des produits, le tri des asperges, la réception des fraises, le magasin et le distributeur. Le local serait ainsi plus fonctionnel et accueillant, les produits vendus sont les asperges, les fraises, framboises, le miel, le vin et les légumes.

M. Delahaye pratique également une agriculture de conservation, du semis direct et participe aux réunions animées par le CETA d'Attichy (Association loi 1901 créée et gérée par des exploitants agricoles apportant une aide technique personnalisée et permettant d'améliorer leur pratiques et leurs performances de production) dans lequel il est très actif dans ce domaine.

Sur cette exploitation, les surfaces en cultures fourragères représentent 10 % de la SAU ; ce qui n'est pas neutre d'un point de vue économique.

La perte de 6 ha représente la perte de 40 % de sa production de cultures fourragères (15 ha au total) qui l'obligera à s'approvisionner à l'extérieur.



Dimension foncière

Le remembrement de Trosly Breuil est ancien.

Le mode d'exploitation de l'EARL Delahaye est essentiellement en faire valoir indirect. L'intégralité des terres est exploitée en fermage.

Les 6 hectares de prairies sont exploités pour faire du fourrage pour les chevaux qu'il prend en pension sans détenir de bail, la société propriétaire des terres laissant l'agriculteur exploiter sans percevoir de fermage.

L'intérêt résidant dans le fait d'avoir ainsi une parcelle entretenue.

M. Delahaye n'exploite plus, en revanche, en partie la parcelle AA n°2.

Sur les dix dernières années, cette exploitation a perdu successivement 10 ha du fait de l'urbanisation (essentiellement des terrains à bâtir), cette exploitation a, en effet, de nombreuses parcelles à proximité de zones habitées.

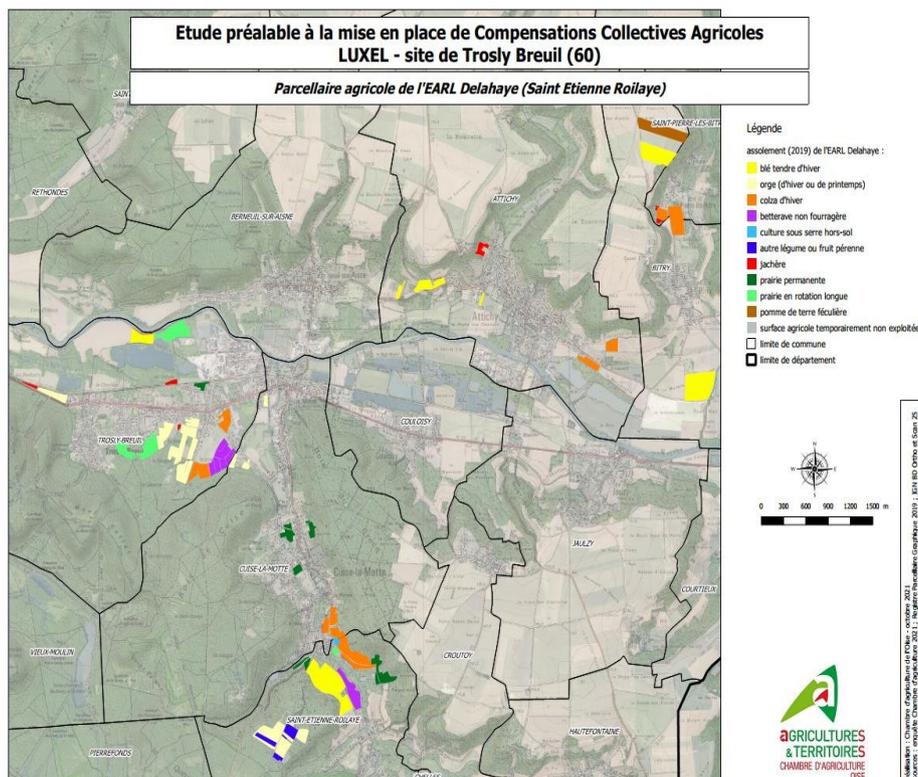
A cette perte foncière décrite ci-dessus vont s'ajouter 18,5 ha dont 10 ha appartenant à la société Wylchem et 3,5 ha situés à Trosly Breuil qui sont voués à devenir une zone commerciale où s'implantera un LIDL.

Cinq autres hectares vont également être repris à l'EARL Delahaye bien que titulaire d'un bail rural en vue d'installer un centre équestre.

Cela représente au total une perte de 28,5 ha.

Or, la commune ne détient pas de réserve foncière qui aurait pu compenser les pertes foncières subies par M. Delahaye.

A cela, s'ajoute la difficulté grandissante de M. Delahaye d'exploiter auprès des maisons tant pour des raisons liées à l'épandage de produits phytosanitaires que par rapport à des problèmes liés aux inondations.



Carte n°7 : assolement de l'EARL Delahaye

2.1.1 Potentialités agronomiques des sols

2.1.1.1 Méthodologie

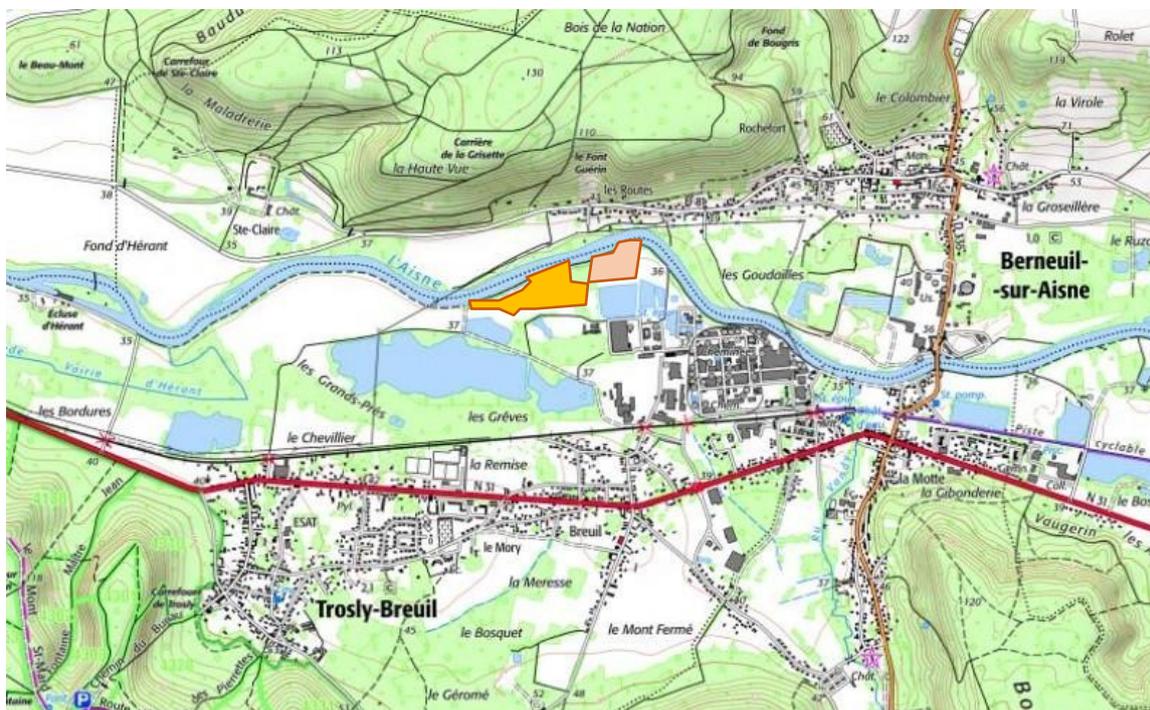
Réalisation de sondages tarière manuelle à raison de 1 sondage pour 4 hectares environ.

Les sondages ont été réalisés jusqu'à un mètre de profondeur. Les critères observés sont l'épaisseur des horizons de sol, la texture (test au toucher, résultat restitué dans le diagramme textural 15 classes de l'Aisne), la couleur, les traits d'hydromorphie, la charge en cailloux et la compacité. Les descriptions ont été réalisées suivant la norme française Donesol.

Les interprétations portent sur le fonctionnement hydrique (perméabilité, importance des excès d'eau, réserve en eau) et physique des sols (profondeur d'enracinement). Aucune analyse physico-chimique ou biologique n'a été réalisée au sein des parcelles. Le stock en calcium, phosphore et potassium n'a pas été pris en compte, ni le pH du sol, ni la biomasse microbienne. Un test à l'acide permet néanmoins de savoir si le sol est acide, neutre ou basique.

Le potentiel agronomique est évalué pour un usage en cultures en fonction des rendements réalisables en céréales d'hiver et des facilités d'intervention culturale, et pour un usage en prairie. Ce dernier usage mérite davantage d'attention au regard de l'enjeu de pâturage avec des moutons.

1. Localisation du projet



Prairie temporaire



Friche

Références cadastrales : AA 01, AA 02 à Trosly-Breuil.

2. Présentation des sols et de leur potentialité

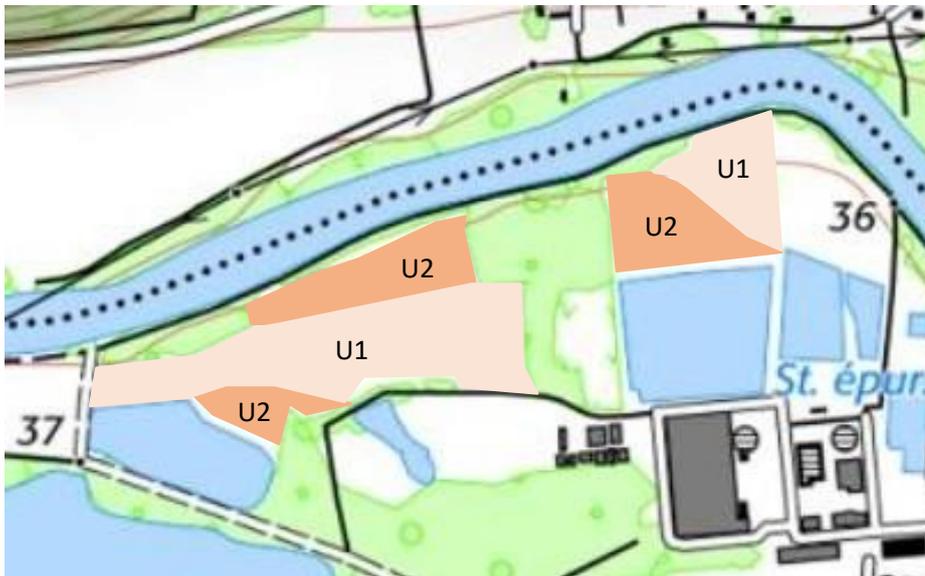
Le sol est un sol alluvial carbonaté. Il s'est développé à partir d'alluvions limono-argilo-sableuses crayeuses ou d'alluvion argileuse plastique. Deux variantes de sol ont été identifiées suivant la texture du sol et la roche mère sous-jacente au sol.

variante de sol n°1		variante de sol n°2	
			
sol limono-argilo-sableux carbonaté épais de 80 cm, issu d'alluvion blanche limon argilo-sableuse d'aspect crayeux.		sol limono-argilo-sableux de 0 à 60 cm et argileux à partir de 60 cm de profondeur, peu à modérément carbonaté.	

La nappe d'accompagnement de la rivière de l'Aisne est peu profonde. Elle remonte de façon saisonnière, durant 4 à 5 mois de l'année, jusqu'à la base du sol, au sein des alluvions limono-argilo-sableuses du sol n°1. Les argiles plastiques de la base du sol n°2 sont saturées sur une durée plus ou moins longue, allant de 4 à 10 mois.

Se reporter aux annexes pour la présentation de chacun des sondages de sol. La variante de sol n°1 est décrite par les sondages n°1, 2 et 4. La variante de sol n°2 est décrite par les sondages n°3 et 5.

3. Zonage des types de sol



- U1** sol limono-argilo-sableux, carbonaté et épais de 80 cm, issu d'alluvion blanche limono-sablo-argileuse
- U2** sol limono-argilo-sableux de 0 à 50 cm puis argileux de 50 à 90 cm, peu à modérément carbonaté, à nappe semi-permanente à la base du sol

4. Conclusion sur le potentiel agronomique des sols



Sol modérément productif en céréale.

Sol à bon potentiel prairial, mais la pousse de l'herbe est assez tardive au printemps.

Caractéristiques du sol

Caractéristiques du sol	Sol n° 1	Sol n° 2
réserve en eau intrinsèque au sol remontées capillaires	modérée - 115 mm importante - 30 mm	assez élevée – 140 mm
perméabilité verticale	élevée	modérée
hydromorphie	non	modérée de 50 à 100 cm
Excès d'eau	battement saisonnier de la nappe entre 80 et 200 cm	engorgement semi-permanent vers 1 m
matière organique	assez élevée - 2 à 3%	assez élevée – 2 à 3%
stabilité structurale	bonne	bonne
capacité d'échange cationique	modérée - 15 cmol/100g	modérée - 15 cmol/100g
pH	7,8 à 8,3 - basique	7,2 à 7,8 - peu basique
profondeur d'enracinement	80 cm	90 cm
compacité du sol	faible	modérée à 50 cm de prof
vitesse de reprise végétative	moyennement tardif	moyennement tardif

Potentiel de rendement en herbe assez élevée : 6 à 7 tonnes sur la période d'avril à juin.

2.1.2 La dimension sociale et environnementale des espaces agricoles touchés

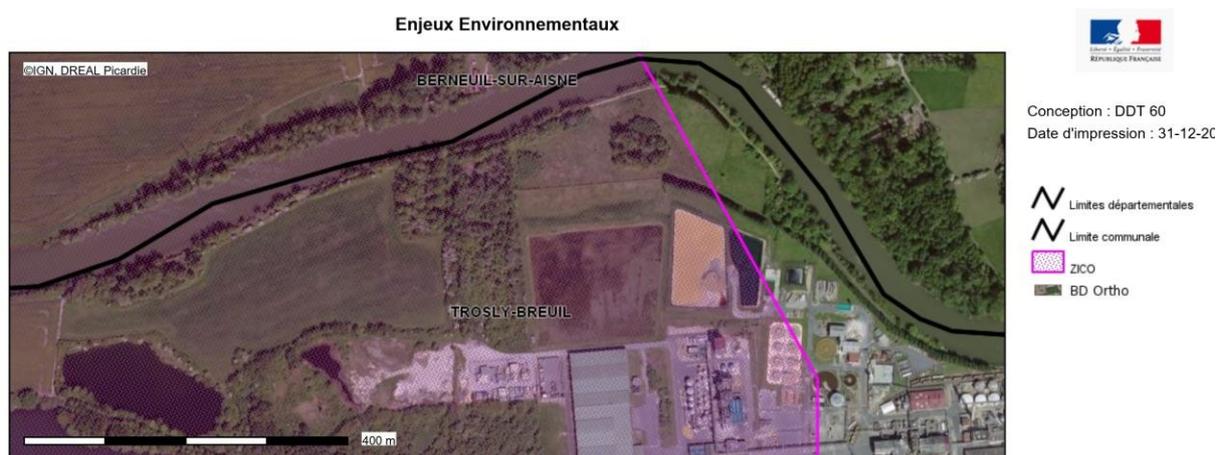
2.1.2.1 Valeurs sociales

A travers la disparition des terres agricoles c'est le métier d'agriculteur qui est progressivement impacté à terme et donc la diminution du nombre d'agriculteurs. La raréfaction des activités agricoles sont les fondements même du monde rural porteur de valeurs sociales. Dans ce projet par contre l'opérateur à la volonté de poursuivre la valorisation agricole du site par une activité d'éco-pâturage ce qui est de nature à atténuer l'impact social d'un tel projet sur l'agriculture que l'on a peine à mesurer objectivement.

2.1.2.2 Valeurs environnementales

L'espace agricole est d'abord un espace naturel, exploité certes à des fins agricoles mais présentant un intérêt certain du point de vue de l'environnement. Ainsi les prairies de fauche, c'est le cas ici pour ce site, sont positives pour la faune et la flore. Selon que la prairie est fauchée ou pâturée, une végétation spécifique pourra s'y développer attirant ainsi des espèces faunistiques intéressantes. La fauche permettra le maintien d'un couvert végétal "haut" au printemps en fonction des dates d'entretien du couvert. Plus la date de fauche est tardive, plus la flore a le temps d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction. Ces couverts herbacés apportent aussi un abri pour les petits mammifères et les oiseaux (notamment pour la nidification). Le pâturage favorise également une biodiversité spécifique sur les parcelles. La présence des animaux et des bouses est favorable aux insectes et autres invertébrés, par conséquent aux oiseaux qui s'en nourrissent. Le taux de chargement conditionne l'aspect, la densité, la composition de la végétation, et la capacité des parcelles à accueillir des oiseaux nicheurs.

Précisément, le site concerné par le projet présente un intérêt environnemental reconnu puisqu'une partie de celui-ci a fait l'objet de classements environnementaux selon les informations recueillies auprès de la DDT sur la base de données cartélie.

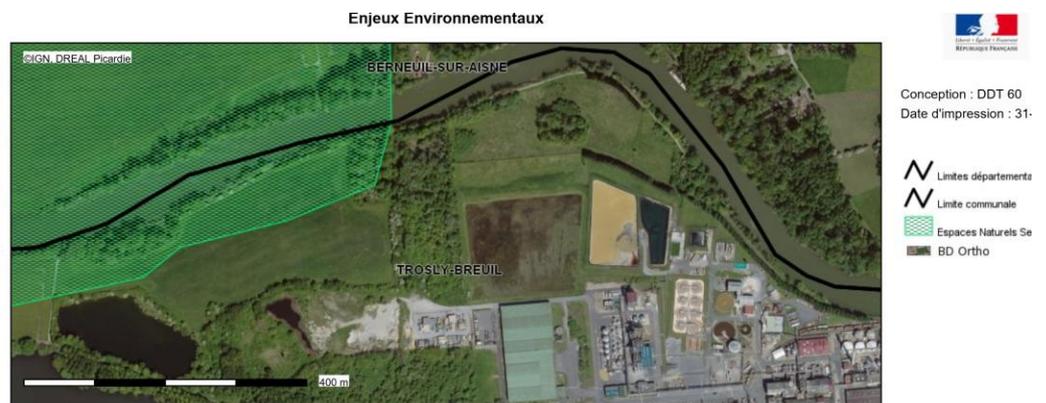


Ainsi nous constatons sur la carte ci-jointe qu'une majeure partie du site est classée dans une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux qui, toutefois n'a pas été classée en site Natura 2000, directive habitats ou directive oiseaux.

De même, une partie du site est classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique et en Espace Naturel Sensible.

Ces classements qui n'ont pas de réelles conséquences juridiques immédiates sur les activités humaines témoignent toutefois de l'intérêt environnemental de ce site et doivent être pris en compte dans la mise en oeuvre du projet.

ZNIEFF type 1 – Trosly Breuil



Présence de zones humides

Nous avons pris connaissance de l'étude menée par le bureau d'étude CALIDRIS sur l'existence de zones humides sur le site. Cette étude démontre qu'en application des critères définis par les articles L.214-7- et R.211-08 du code de l'environnement une surface de 4000 m² présente la caractéristique d'une zone humide par la présence repérée d'un habitat d'espèce humide appelé « Saulaies ». Cet habitat est toutefois situé dans le secteur boisé et non sur la prairie de fauche comme nous pouvons le constater sur la carte jointe.

L'étude pédologique composée de 30 relevés n'a pas révélé de zone humide sur le site.



Les dispositions prises par le maître d'ouvrage en introduisant un projet agrivoltaïque devraient donc permettre de réduire l'impact négatif sur la biodiversité présente sur ce site. Il incombe au maître d'ouvrage de vérifier si des mesures de compensation environnementale sont à prévoir.

2.2 Analyse de la filière agricole amont et aval de la zone d'influence (périmètre B)

2.2.1 Emplois directs et indirects

La perte de foncier grignotant sans cesse l'outil de production des exploitants agricoles entraîne par voie de conséquence un affaiblissement des filières agricoles tant en amont qu'en aval de la zone impactée par le projet.

Cela a, bien sûr, des conséquences sur l'emploi à plus ou moins long terme.

D'après une étude menée par la Chambre d'agriculture Hauts-de-France (service affaires économiques et perspectives) en date du mois de décembre 2017, une exploitation agricole génère l'emploi de 7,5 actifs directs et indirects.

Ainsi, dans l'Oise les 2 700 exploitations recensées génèrent 20 300 emplois qui se rattachent pour 7 920 emplois directement aux exploitations agricoles du département et pour 12 380 emplois aux entreprises situées en amont et en aval.

Ces entreprises ont des activités de fournisseurs (semences, produits phytosanitaires ...) et de collecte des productions. En font partie notamment des coopératives comme AGORA située à Compiègne.

Nous avons également des entreprises de machinisme agricole tel que motoculture de l'Oise par exemple outre les entreprises que nous avons recensées auprès de l'exploitant concerné.

Nous pouvons citer également les entreprises de service tel que société d'expertise comptable, conseil agricole...etc...Tout cela mis bout à bout, ce sont plusieurs centaines d'emplois conditionnés en amont et en aval par l'activité agricole.

Ainsi, les pertes de foncier agricoles entraînent des répercussions certaines sur toute une chaîne d'entreprises qui interviennent en amont et en aval des productions agricoles.

2.2.2 Identification des acteurs en amont et aval

Considérant que les prélèvements de terres agricoles ont un impact direct sur le potentiel économique des exploitations touchées par le projet, les filières amont et aval des productions agricoles sont susceptibles d'en subir également les conséquences.

Dans notre département le marché foncier est soumis à de vives tensions liées au développement de l'urbanisation. Entre 2009 et 2016 nous avons perdu 320 ha de terres déclarées dans le cadre de la politique agricole commune soit -0.6% par an. La région agricole du Soissonnais n'échappe pas à la règle.

La perte de foncier agricole impacte indirectement les fournisseurs et les « clients » qui stockent, transforment, commercialisent ou consomment directement les productions agricoles.

La perte de foncier progressive et constante affaiblit les filières de production agricole et donc les entreprises qui interviennent en amont et en aval des productions agricoles.

2.2.2.1 Les entreprises concernées par l'activité des exploitations touchées

La consommation des espaces agricoles a un impact direct sur le potentiel de l'exploitation touchée par le projet, mais touche également les acteurs situés en aval et en amont des filières de production agricole.

C'est d'autant plus vrai dans la région Hauts-de-France où le marché foncier agricole est soumis à de vives tensions et se réduit au profit du développement des zones d'activités économiques et des logements même si des efforts sont faits pour limiter l'étalement urbain depuis quelques années.

La perte de foncier agricole impacte indirectement les fournisseurs et les clients qui stockent, transforment, commercialisent ou consomment directement les productions agricoles.

La perte de foncier progressive et constante affaiblit les filières de production agricole et donc les entreprises qui interviennent en amont et en aval des productions agricoles. Ces entreprises ont été citées précédemment. Il s'agit des entreprises avec lesquelles les exploitants travaillent habituellement situées dans la zone d'influence du projet. Mais il est nécessaire de prendre en compte également toutes les entreprises locales avec lesquelles les exploitants locaux peuvent être amenés à travailler. C'est pourquoi nous recensons les entreprises avec lesquelles l'exploitant pourrait être amené à travailler compte tenu de la proximité des entreprises sur le département de l'Oise mais cette liste n'est pas exhaustive car le site concerné est à proximité du département de l'Aisne qui regroupe quelques entreprises agro-alimentaires et coopératives.



AGORA est un groupe coopératif agricole performant grâce à une organisation économique au service du revenu de ses adhérents et engagé pour la promotion d'une agriculture responsable devant le consommateur. Avec ses **2400** agriculteurs adhérents et **132 salariés**, AGORA est un acteur incontournable de l'agriculture de l'Oise et de la filière céréales du Nord de Paris. Il est implanté à Compiègne.



Materna est une maison française spécialisée dans le domaine de l'alimentation infantile. Ils accompagnent leurs clients en marques nationales et marques d'enseignes dans le développement de leurs gammes de lait infantiles et de produits de diversification. Son siège est basé à Compiègne

ORLAI implanté à Compiègne avec la marque « j'aime le lait d'ici » met en avant la filière laitière Française. L'enjeu est de valoriser l'activité agricole française et l'expérience des hommes et des femmes de la filière laitière de chaque région productrice.

Le savoir-faire et le travail de nos éleveurs est au centre de leurs priorités. Cette marque souhaite **préserver et soutenir notre agriculture** locale

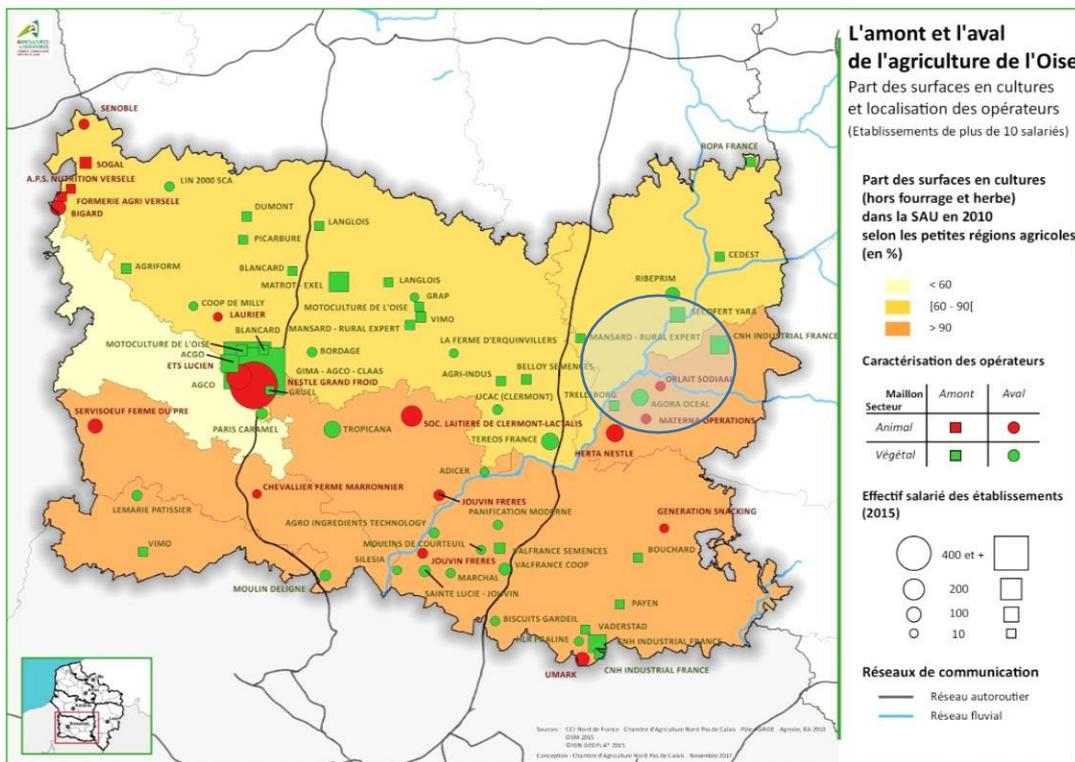


SECOFER – YARA implanté à Ribécourt Dreslincourt est spécialisée dans la production d'engrais et assure la fourniture de centaines de milliers de tonnes aux agriculteurs français par l'intermédiaire des coopératives.



L'entreprise CNH INDUSTRIAL FRANCE est en activité depuis 58 ans, spécialisée dans la production et la vente d'engins agricoles, tels que des tracteurs, des machines à vendanger, des ensileuses, des moissonneuses-batteuses ou encore du matériel de manutention. Vente de pièces détachées avec services d'assistance pour tous les équipements.

Le rayon de l'aire d'étude est de 70 km pour Multitrav, 25 km pour Tereos, 18 km pour Somat, Pepimat et AS60, 10 km pour Reberot et 2 km pour Agora et le collège.



Carte n°8 : L'amont et l'aval de l'agriculture de l'Oise

2.3 Synthèse de l'état initial de l'économie agricole sur le territoire et justification du périmètre

2.3.1 Caractérisation de la dynamique locale

Les sols de l'Oise sont majoritairement composés de **limons très fertiles**, d'une profondeur souvent supérieure à 1 mètre.

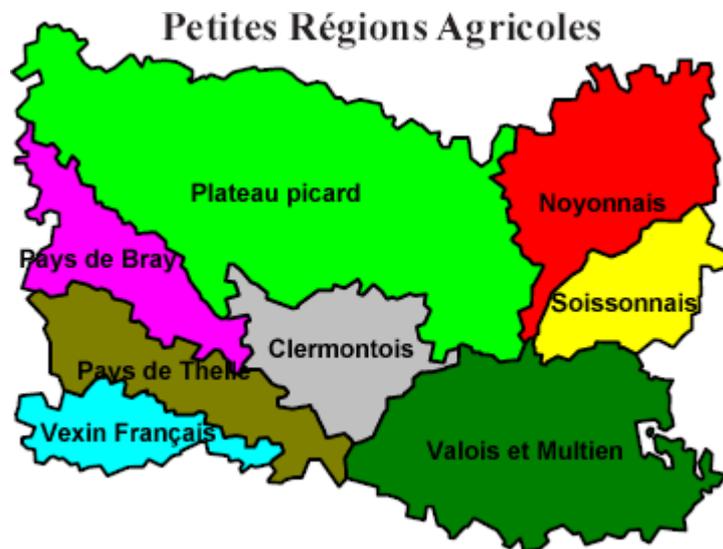
Mais on rencontre dans ce département une **grande diversité de types de sols** ; d'un point de vue agronomique, il est considéré comme l'un des plus complexes du Bassin Parisien.

Cette variété de sols se traduit par la subdivision du département en **huit petites régions naturelles**, auxquelles s'ajoutent l'ensemble des **vallées alluviales**.

Les terrains impactés par le projet sont localisés dans la région agricole du Soissonais, c'est pourquoi nous proposons que notre aire d'étude se localise plus particulièrement sur cette région intermédiaire entre un périmètre A trop restreint et un périmètre B beaucoup trop large.

Le Soissonais est occupé à l'ouest par le massif à dominante sableuse de la forêt de Compiègne et par un plateau cultivé à l'est, plateau à couverture limoneuse épaisse fortement entaillé par des vallées avec des sols calcaires peu épais en bordure.

La région agricole du Soissonnais c'est 9808 ha exploités par 69 agriculteurs au recensement 2010 (source agreste RA 2010). Nous n'avons pas encore les chiffres du dernier recensement 2020 à ce niveau de détail des petites régions agricoles.



2.3.2 Caractéristiques

Des exploitations agricoles qui continuent à s'agrandir

Bien que ce ne soit pas apparu comme un des objectifs premiers des exploitants interrogés, l'agrandissement et notamment le regroupement d'exploitations sous forme sociétaire est une solution pour réduire les charges et ainsi augmenter les revenus.

Le développement du travail est fortement présent dans ce secteur et témoigne de cette nécessité de rentabiliser les investissements engagés sur les machines agricoles.

La prise en compte toujours plus grande de l'environnement, en agriculture, doit s'orienter dans ces secteurs de grande culture vers la diversification des assolements, la généralisation des cultures fixatrices d'azote en tête de rotation, et le semis direct. Diversifier ses productions, c'est se donner les moyens et la possibilité de faire face aux aléas climatiques et économiques.

Des exploitations qui diversifient leur système de production

Diversifier son système de production passe également par la recherche de productions à plus haute valeur ajoutée que ce soit vers **des secteurs industriels ou vers l'industrie chimique notamment avec le développement des énergies renouvelables** (bio-carburants avec l'éthanol et le bio-diesel, le biogaz, etc...).

Cette diversification peut également passer par des modes de productions différents de type bio, par choix personnel ou pour répondre à un marché. Ainsi certains industriels, tels que McCain, incitent à développer des volumes en bio face à une demande grandissante. Des contrats spécifiques seraient proposés incluant des plus-values (Agria, Carolus).

Des exploitations qui se spécialisent

La présence d'industries agro-alimentaires à proximité du secteur de production rend logique et cohérente cette spécialisation déjà amorcée. Les industries agro-alimentaires, elles-mêmes conscientes d'un besoin de traçabilité pour le consommateur, s'obligent à plus de transparence dans la composition des produits transformés et à plus de localité.

Il est pour cela nécessaire de donner des gages aux industries agro-alimentaires en termes de production d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Cette spécialisation de l'agriculture ne pourra se faire sans répondre prioritairement aux enjeux suivants et orientations suivantes :

- *Lutter contre la consommation excessive des terres agricoles*
- *Protéger les sols, préserver leur productivité*
- *Améliorer et faciliter la circulation des véhicules agricoles dans le respect des autres usagers*
- *Développer les débouchés commerciaux - orientation 5.1 Conforter la place des OS et IAA*
- *Protéger la ressource en eau et lutter contre les risques liés aux inondations, ruissellements et coulées de boue*
- *Veiller au renouvellement des générations*

2.3.3 Evolution tendancielle

Il apparaît que l'agriculture du territoire reste et restera tournée vers les grandes productions orientées vers les marchés mondiaux qui tendent à se spécialiser. Toutefois, les enquêtes réalisées auprès des exploitants d'une partie de ce territoire démontrent qu'une partie d'entre eux est engagée depuis longue date dans une agriculture répondant aux besoins locaux type circuits courts.

Si la vente directe est un débouché, elle ne peut l'être exclusivement. De nombreuses productions trouvent leur débouché à la fois sur les marchés locaux, nationaux et mondiaux. Ainsi un éleveur peut transformer une partie de son lait pour la vente directe mais continuera à livrer la laiterie pour écouler la majeure partie de sa production. Il en va de même pour les producteurs de viande.

Au niveau des exploitations

Certaines exploitations, tournées vers les grandes cultures, les cultures industrielles ou polyculture-élevage, nous ont fait part de leur souhait de développer la vente directe (7), et de développer de nouvelles productions dans cette optique (vergers, œufs de plein air, élevage de moutons).

Ainsi, des exploitations dites « spécialisées » s'orienteraient davantage vers un système mixte.

Par ailleurs, nombreux sont les projets liés à la production d'énergie renouvelable (méthaniseur, **photovoltaïque**, éolien ...) traduisant cette diversification. Ces projets concernent tant des exploitations de grandes cultures ou de polyculture-élevage, que celles déjà aujourd'hui diversifiées.

Au niveau du territoire

Les plaines et plateaux sont caractéristiques d'une agriculture tournée vers l'exportation

Au regard du potentiel agronomique et du parcellaire, les exploitants de ce secteur géographique ont développé des cultures davantage tournées vers les exportations. Le contexte économique et environnemental fait émerger des projets de diversification divers et variés (accueil à la ferme, vente

directe, énergie renouvelable...) qui témoignent de la faculté de ces chefs d'entreprise à s'adapter aux marchés et à la demande des consommateurs et des citoyens.

La diversification n'est pas et ne peut être la solution retenue pour toutes les exploitations. Le développement de la pluriactivité en témoigne.

2.3.4 Analyse de la pression foncière

Le marché foncier agricole sur le Soissonnais porte sur des terres dont les valeurs sont inférieures à la moyenne des terres dans l'Oise tant pour les terres libres que pour les terres louées.

Cette tendance est durable, elle est, en effet, constatée depuis plus de dix ans.

En dix ans, le prix des terres libres dans le soissonnais a augmenté de 20 % environ alors que la moyenne départementale a augmenté sur la même période de 38 %.

Pour les terres occupées, le prix a augmenté de 40 % en dix ans tant au niveau de la moyenne départementale que pour le soissonnais.

Pourquoi une hausse globale des prix ?

L'évolution des prix pour les terres louées est conforme à celle constatée au plan départemental qui est également de 40 % (en 2010 : le prix dans le soissonnais était de 4 120 € contre 5 870 € en 2020).

Cette évolution s'insère dans la valorisation continue du prix des terres et des prés observés depuis 1991.

Les raisons :

Le marché foncier est un marché très fermé. Ainsi, sur 4 ans aucune vente de terre agricole n'a été enregistrée à Trosly Breuil ni à Cuise la Motte ni à Rethondes.

A proximité, une vente d'une pâture sans locataire portant sur 1,98 ha a été conclue pour un prix de 10 717 € sur la commune de Vieux Moulin.

A Berneuil sur Aisne, en 2019 a été vendue en terres occupées 1,93 ha et 3,72 ha pour un prix de 6 450€ hectare. En 2020, une terre de 0,32 ha pour 6 500 ha a été vendue en terre occupée.

Puis à Attichy, une vente de terre a eu lieu en terre occupée en 2019 pour une valeur de 6 122 €.

Il y a donc très peu de vente de foncier y compris de terres exploitées en fermage. D'où cette hausse continue du prix des terres qui va, d'après le Président de la SAFER Hauts de France, perdurer : la demande de foncier étant supérieure à l'offre. La SAFER constate toujours une forte concurrence lors des rétrocessions des terres.

De plus, la terre est devenue une valeur refuge face aux crises sur les marchés boursiers accentuant le phénomène de hausse des prix. Un exploitant ainsi confronté à une perte de son foncier suite à une expropriation ou à une cession amiable a donc beaucoup de mal à retrouver la surface équivalente perdue à proximité de sa ferme.

Par ailleurs, à dire d'exploitant, l'achat de terres dans le cadre de l'urbanisation exerce également une pression foncière se traduisant par une augmentation des prix et une raréfaction des biens.

Prix des terres et prés libres non bâtis – prix moyens en euros courants par hectare

Département et région agricole	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plateau Picard	6 860	8 520	8 790	8 440	6 600	6 550	7 010	6 980	9 990	11 120	12 670
Noyonnais, Soissonnais	5 240	6 610	7 530	8 850	7 830	8 070	6 830	8 050	7 770	7 330	6 380
Valois et Multien	8 190	8 990	10 590	14 230	16 240	13 890	12 460	14 120	13 120	12 870	10 990
Pays de Bray	5 670	5 650	6 270	6 870	7 330	7 550	7 680	7 810	8 190	7 440	8 010
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	6 230	6 660	8 390	9 020	8 790	9 400	9 000	10 400	8 840	8 650	8 060
Oise	6 670	7 840	8 650	9 390	8 710	8 440	8 230	9 472	9 582	9 482	9 222

Prix des terres et prés loués non bâtis – prix moyens en euros courants par hectare

Département et région agricole	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plateau Picard	4 760	4 980	5 020	5 340	5 660	5 910	6 080	6 000	6 020	6 190	6 160
Noyonnais, Soissonnais	4 120	4 380	4 470	4 700	4 930	5 310	5 340	5 530	5 620	5 890	5 870
Valois et Multien	4 910	5 460	5 480	5 950	5 970	6 310	6 210	6 530	6 720	6 750	6 900
Pays de Bray	4 680	4 700	4 750	4 860	4 950	5 460	5 360	5 590	5 540	5 960	5 910
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	4 340	4 590	4 880	5 390	5 680	6 080	6 540	6 900	7 120	6 940	7 130
Oise	4 600	4 870	4 970	5 920	5 560	5 900	6 040	6 110	6 200	6 340	6 394

Source : Le prix des terres – Analyse des marchés fonciers ruraux

Annexes



Sondage 1

0 - 30	Lca - limon moyen sableux (20% argile, 55% limon, 25% sable) ; brun grisâtre (10YR42) ; carbonaté, sans tache ; poreux
30 - 75	Sca - limon argilo-sableux (25% argile, 50% limon, 25% sable) ; brun jaune (25Y54) ; carbonaté, sans tache ; poreux
75-85	base du sol - transition avec les alluvions crayeuses
85 - 110	Mca - limon argilo-sableux (25% argile, 40% limon, 35% sable) ; blanc (10YR81) ; tache ocre (75YR58), de 15-30 cm de dimension, très contrastées et au contour très net ; hyper-carbonatée ; peu compacte ; poreux

Profondeur d'enracinement : 80 cm.

Sondage 2

0 - 30	Lca - limon moyen sableux (20% argile, 55% limon, 25% sable) ; brun grisâtre (10YR42) ; sans tache ; poreux
30 - 80	Sca - limon argilo-sableux (25% argile, 50% limon, 25% sable) ; brun jaune (25Y54) ; sans tache ; poreux éclaircissement à la base du sol
80 - 110	Mca - limon argilo-sableux (25% argile, 40% limon, 35% sable) ; blanc (10YR81) ; tache ocre (75YR58), de 15-30 cm de dimension, très contrastées et au contour très net ; hyper-carbonatée ; peu compacte ; poreux

Profondeur d'enracinement : 80 cm.

Sondage 3

0 - 25	L - limon argilo-sableux (25% argile, 50% limon, 25% sable) ; brun jaune (10YR53) ; sans tache
25 - 50	S - limon argilo-sableux (25% argile, 50% limon, 25% sable) ; brun jaune (10YR53) ; taches rouille d'hydromorphie peu marquées et assez peu nombreuses ; non carbonaté
50 - 80	g - argile (60% argile, 35% limon, 5% sable) ; gris jaunâtre (25Y62) ; taches rouille d'hydromorphie moyennement marquées ; présence de mollusques à test calcaire ; modérément compact.
80 - 110	Mg - argile (50% argile, 40% limon, 10% sable) ; gris jaunâtre (25Y72) ; taches rouille d'hydromorphie peu marquées ; présence de mollusques à test calcaire ; modérément compact.

Profondeur d'enracinement : 90 cm.

Sondage 4

0 - 30	L - limon sableux (15% argile, 40% limon, 45% sable) ; brun (10YR43) ; sans tache ; non carbonaté ; poreux
30 - 60	S - limon sablo-argileux (25% argile, 35% limon, 40% sable) ; brun ocre (10YR66) ; sans tache ; non carbonaté ; poreux
60 - 100	S(g) - argile limono-sableuse (30% argile, 40% limon, 30% sable) ; brun ocre (10YR66) ; taches rouille d'hydromorphie assez peu marquée
100 - 115	G - argile (60% argile, 35% limon, 5% sable) ; gris très clair (10R71) ; nombreuses taches rouille d'hydromorphie peu marquées ; compacte.

Profondeur d'enracinement : 100 cm.

Sondage 5

0 - 30	L - limon argilo-sableux (25% argile, 50% limon, 25% sable) ; brun jaune (10YR53) ; traînées rouille d'hydromorphie, peu marquées et peu nombreuses ; faiblement carbonaté
30 - 60	S - limon argilo-sableux (25% argile, 50% limon, 25% sable) ; brun jaune (10YR53) ; traînées rouille d'hydromorphie, peu marquées et assez peu nombreuses ; non carbonaté
60 - 80	g - argile (60% argile, 35% limon, 5% sable) ; gris jaunâtre (25Y62) ; traînées rouille d'hydromorphie marquées et assez nombreuses ; non carbonaté
80 - 115	Mg - argile (50% argile, 40% limon, 10% sable) ; gris (10Y5) ; taches rouille d'hydromorphie marquées et assez nombreuses ; peu poreux.

Profondeur d'enracinement : 80 cm.

SONDAGE 1

0



30

75

85

115

Horizon 0 à 30 cm



Horizon 30 à 75 cm



Horizon 85 à 120 cm



SONDAGE 2

0



30

80

115

Horizon 0 à 10 cm



Horizon 10 à 20 cm



Horizon 20 à 35 cm



SONDAGE

0



25

50

80

120

Horizon 0 à 25 cm



Horizon 25 à 50 cm



Horizon 50 à 80 cm



Horizon 80 à 120 cm



SONDAGE

0



30

60

100

115

Horizon 0 à 30 cm



Horizon 50 à 70 cm



Horizon 100 à 115 cm



SONDAGE



Horizon 0 à 30 cm



Horizon 30 à 80 cm



Horizon 80 à 100 cm



Horizon 100 à 110 cm



Définitions :

ENS

Créés par les Départements, les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues.

Ils permettent en particulier aux Conseils départementaux de créer des **zones de préemption** (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces

ZNIEFF

Les objectifs des ZNIEFF

- Mieux connaître le patrimoine naturel en contribuant à l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques et floristiques du territoire national.
- Etablir un inventaire cartographié constituant une des bases scientifiques majeures de la politique nationale de protection de la nature.
- Avoir une base de connaissances associée à un zonage accessible à tous dans l'optique d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet, de permettre une meilleure détermination de l'incidence des aménagements sur ces milieux et d'identifier les nécessités de protection de certains espaces fragiles.

Il n'y a pas à proprement parler d'acte juridique d'institution des ZNIEFF, c'est un inventaire qui rassemble des données scientifiques recueillies et validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), et transmise au Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle qui les valide définitivement et en assure la gestion informatisée.

Les effets juridiques des ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il est destiné à éclairer des décisions émanant de personnalités juridiques diverses et tout particulièrement la politique du ministère chargé de l'environnement. Ainsi, les ZNIEFF font partie des informations que le préfet doit porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements lors de l'établissement des documents d'urbanisme. Si la jurisprudence considère que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas de nature à interdire tout aménagement, le juge administratif a sanctionné à plusieurs reprises pour erreur manifeste d'appréciation la non prise en compte dans les décisions d'urbanisme du caractère remarquable d'un espace naturel attesté par son inscription à l'inventaire ZNIEFF (exemple : TA Orléans, 29 mars 1988, M. Rommel et autres). Le juge a parfois considéré que l'atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être protégé (CE, 27 janvier 1995, Association Ile-de-France Environnement).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les zones de type I, secteur d'une superficie en général limitée, caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées ;

- les zones de type II, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

ZICO

Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leurs aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier. Les sites les plus appropriées à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classées totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS). Ces dernières, associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) constituent le réseau des sites Natura 2000.